



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 2 JUILLET 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D9 - Plateforme communautaire Lespritlocal.fr – Partenariat et soutien au commerce de proximité

Date de convocation : 26 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 26

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Julien SARRAZIN, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET
Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire
Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D9-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

N° 9 - Plateforme communautaire lespritlocal.fr - Partenariat et soutien au commerce de proximité

Rapporteur : Mme la Maire

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a eu un impact important sur l'économie de notre territoire. De nombreux acteurs économiques n'ont eu aucune activité pendant la période de confinement, entraînant des conséquences économiques et financières majeures. Les habitants des Vals de Saintonge n'ont donc pas pu soutenir leurs acteurs économiques qui tout au long de l'année apportent un service de proximité de qualité.

Forts de ce constat, les élus de Vals de Saintonge Communauté et de la Ville de Saint-Jean-d'Angély ont proposé qu'une réflexion soit menée sur la création d'un outil qui apporterait une solution locale, territoriale, à ce type de situation.

Deux créateurs locaux, l'un d'Aulnay de Saintonge, l'autre de Fenioux, ont relevé le défi et ont proposé de répondre au cahier des charges des élus en créant une plateforme de vente en ligne territoriale, lespritlocal.fr, destinée à tous les acteurs économiques des Vals de Saintonge.

L'objectif consiste à s'appuyer sur le digital pour favoriser la mise en relation des commerçants et des producteurs indépendants avec les consommateurs du territoire afin de défendre l'économie locale et soutenir les acteurs économiques.

Cette plateforme communautaire, lespritlocal.fr, permettra aux consommateurs de découvrir et d'acheter en ligne des produits locaux de qualité proposés par les professionnels du territoire, de payer en ligne, de profiter d'un drive ou d'être livré selon différentes modalités qui seront proposées (à domicile, en points relais ou dans l'entreprise).

Concrètement, l'acteur économique intéressé choisit une formule d'abonnement selon le niveau de prestation souhaité, de 15 € à 79 € par mois. Celui-ci crée sa fiche e-boutique et propose ensuite les produits qu'il souhaite vendre en ligne.

La star-up Moncely qui gère le site, propose de réaliser les fiches e-boutique au « format professionnel » pour un montant de 250 € HT, soit 300 € TTC.

Les collectivités du territoire, Vals de Saintonge Communauté, les communes de Matha, de Saint-Savinien et de Saint-Jean-d'Angély, ont souhaité accompagner le lancement de cette plateforme en proposant, aux premiers acteurs économiques qui participeraient à cette opération, de bénéficier d'un soutien financier.

Ainsi, pour les 100 premiers inscrits, Vals de Saintonge Communauté offre 15 €/mois pendant un an sur la formule d'abonnement de leur choix.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D9-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

Les communes partenaires se sont engagées à financer un certain nombre de fiches e-boutique pour les premiers inscrits de leur territoire.

Ainsi, la Ville de Saint-Jean-d'Angély propose aux 40 premiers acteurs économiques de la commune, de prendre en charge leur fiche e-boutique réalisée par la star-up Moncely. La valeur unitaire de la fiche e-boutique étant de 300 € TTC, c'est un budget de 12 000 € TTC qui sera consacré au soutien et à l'animation économique de proximité.

Cette plateforme de vente en ligne, lespritlocal.fr, est un nouvel outil qui participe à la revitalisation des cœurs de ville et dont les valeurs sont partagées par les élus :

- favoriser l'activité économique de son territoire pour revitaliser les cœurs de villes et les centres-bourgs ;
- réconcilier le commerce physique et le e-commerce pour aider les professionnels à répondre aux nouvelles attentes des clients du territoire,
- redonner la place au commerce de proximité.

La Ville de Saint-Jean-d'Angély souhaite être partenaire de la plateforme de vente lespritlocal.fr et aider, grâce au digital, les acteurs économiques du territoire en participant activement à la co-construction d'un écosystème favorisant de nouveaux modes de consommation plus vertueux, plus éthiques et plus solidaires.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le partenariat et le soutien au commerce local au travers de la plateforme lespritlocal.fr tels que présentés ci-dessus,
- d'approuver la prise en charge par la commune de 40 fiches e-boutiques à 300 € TTC l'unité, réalisées et facturées par la start-up Moncely, pour un montant total de 12 000 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2020, compte 67451-8240, subvention aux personnes de droit privé.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29) :

- **Pour : 29**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D9-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.